



COMITÉ DE VIGILANCE
DES ACTIVITÉS PORTUAIRES



COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES DU PORT DE QUÉBEC

BILAN ANNUEL

Janvier 2021 à décembre 2021

Rédaction

Audrey Lanier, coordonnatrice du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

Révision

Membres du comité

Mot de la présidente

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est à titre de nouvelle présidente du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) que je procède au dépôt du bilan annuel de ses activités.

C'est dans un contexte d'urgence qu'a été créé le CVAP en mai 2013. Rien à ce moment ne permettait de prédire sa longévité. À la lecture de ce bilan, on constate que le comité est aussi pertinent aujourd'hui que lors de sa création. Le cumul des connaissances acquises le guide avantageusement dans la recherche de nouvelles pistes pour l'atteinte des meilleures pratiques en matière de gestion saine et durable des activités portuaires.

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens, ainsi que celles des acteurs concernés par les changements climatiques et la qualité de l'air, notamment dans les quartiers centraux, doivent être entendues. Les solutions ne peuvent appartenir qu'à une seule instance. C'est uniquement par la collaboration, la communication, la transparence et l'apport de tous que nous poursuivrons l'atteinte de résultats concrets et durables. Il s'agit du mandat du comité et tous doivent s'y engager.

Depuis mon arrivée à la présidence du Comité de vigilance des activités portuaires je constate avec fierté l'engagement, l'enthousiasme et le professionnalisme de ses membres. Nos travaux de 2022 sont déjà bien entamés et des discussions importantes sont en cours.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution du Secrétariat à la Capitale-Nationale qui, conjointement avec la Ville de Québec, soutient le comité dans ses activités. Le dépôt du bilan annuel est aussi l'occasion de remercier les membres sortants du comité pour leur implication.

Marie-Josée Asselin -Vice-présidente du comité exécutif, Conseillère municipale (Loretteville-Les Châtelis), Ville de Québec

Introduction

Ce rapport dresse une synthèse des activités du Comité de vigilance des activités portuaires pour janvier 2021 à décembre 2021. Par la diffusion de son rapport annuel, le Comité souhaite tenir la communauté informée des projets et activités sur le territoire du Port de Québec et en périphérie de celui-ci.

Le rapport a été préparé par la coordinatrice en collaboration avec l'ensemble des membres du comité de vigilance. Celui-ci a été rédigé à partir des comptes rendus des rencontres. Chaque compte rendu a été validé par le Comité avant d'être rendu public, afin d'assurer la justesse des informations présentées.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus des rencontres, disponibles sur le site Internet du Comité de vigilance des activités portuaires :

www.cvap.quebec

Pour consulter la documentation du Comité, allez dans le « Menu » puis cliquez sur l'onglet « Documentation », puis le sous-onglet « Documents internes ». Vous accéderez alors au répertoire qui comporte les divers documents produits par le CVAP. Le répertoire se décline en quatre catégories : les plans d'action, comptes rendus, rapports annuels et correspondances.

Contenu du rapport annuel

- Mot de la présidente2
- Introduction3
- Contenu du rapport annuel.....4
- 1. Présentation du Comité.....5
- 2. Résumé des activités en 2021.....7
- 3. Dossiers suivis et sujets approfondis11
- 4. Perspectives pour l’année 2022.....15
- Pour en savoir plus sur les activités du CVAP16
- Annexes.....17

1. Présentation du Comité

Description du mandat

Le Comité de vigilance des activités portuaires de Québec (CVAP) a été formé en mai 2013. Il est composé de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le mandat du CVAP est de :

- Proposer des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et aux mesures pour en atténuer les impacts négatifs
- Faire un suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place
- Informer la population sur les activités, les projets en cours et à venir du Port de Québec afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Le CVAP doit aussi être un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Le CVAP est soutenu financièrement par la Ville de Québec ainsi que le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Mission

Assurer, au nom de la population, un rôle de vigilance sur les activités du Port de Québec afin que sa mission se réalise dans le respect de la communauté et de l'environnement.

Objectifs

Le CVAP est consultatif. Ses principaux objectifs sont :

- > Vérifier si l'exploitation portuaire s'effectue en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques en ce domaine ;
- > Documenter, vulgariser et communiquer les impacts sur la santé et sur l'environnement liés aux activités du Port de Québec ;
- > Identifier des actions qui permettent l'atteinte de la mission du Comité ;
- > Assurer la mise en place d'un processus d'amélioration progressive et le maintien des acquis ;
- > Maintenir un climat de collaboration entre les différentes parties concernées de façon à établir un dialogue constructif ;
- > Influencer les instances concernées en vue de réaliser sa mission ;
- > Rendre publiquement compte de ses actions.

Moyens proposés

- > Recueillir l'information disponible sur les principaux risques environnementaux et sanitaires associés aux activités portuaires.
- > Vérifier comment ces risques sont gérés par les divers organismes qui les génèrent et les organismes de régulation.
- > Établir les priorités sur lesquelles se concentrera le CVAP à la lumière des risques identifiés et de leur gestion.
- > Établir et réaliser annuellement un plan d'action permettant de réaliser les objectifs prioritaires déterminés par le CVAP.
- > Tenir des rencontres tous les deux mois, avec des rencontres exceptionnelles entre si besoin, selon l'urgence des dossiers.
- > Encourager la mise en place au Port de Québec d'un système de gestion environnementale respectant les normes les plus élevées, notamment l'obtention de la norme 14 001.

- > Effectuer des recommandations aux instances concernées afin que la mission du Port de Québec se réalise dans le respect de la communauté et de l'environnement.
- > Tenir à jour un [site Internet](#) rendant accessible à la population la documentation pertinente disponible.
- > Consigner dans un rapport annuel l'ensemble des actions réalisées par le Comité
- > Informer les citoyens via le [Facebook du CVAP](#), en publiant régulièrement sur l'actualité du comité.

Composition

Le CVAP est composé de :

- > Sept (7) conseils de quartier
 - Conseil de quartier de Lairet
 - Conseil de quartier de Maizerets
 - Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste
 - Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
 - Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
 - Conseil de quartier St-Roch (vacant)
 - Conseil de quartier Chutes-Montmorency (vacant)
- > Un (1) groupe environnemental
- > Deux (2) représentant·es élu·es de la Ville de Québec
- > Un (1) représentant·e du Comité de cohabitation Port-Communauté du Port de Québec (vacant)
- > Un (1) représentant·e de l'Administration portuaire de Québec
- > Un (1) représentant·e du MELCC
- > Un (1) représentant·e de la Direction de la Santé Publique

La composition détaillée du Comité est disponible à l'**Annexe 1**. Pour en savoir davantage sur notre fonctionnement, il est possible de consulter le document constitutif d'origine sur le site internet du CVAP à partir de l'onglet « Menu » puis sous l'onglet « Le Comité ».

Le CVAP souhaite également remercier les membres sortants qui ont composé la commission de janvier à novembre 2021 :

- Suzanne Verrault
- Geneviève Hamelin
- Pauline Robert
- Julie Picard
- Aleksandre Lessard
- Claudia Nguyen

Liste des acronymes

APQ : Administration portuaire de Québec

CVAP : Comité de vigilance des activités portuaires

DSP : Direction de santé publique

MELCC : ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les Changements climatiques

2. Résumé des activités en 2021

Rencontres mensuelles

Le CVAP s'est réuni à 5 reprises en 2021. À l'automne 2021, les rencontres ont été suspendues dues aux élections municipales.

Rencontres du Comité de vigilance des activités portuaires	
2021-01-28	Rencontre régulière
2021-02-25	Rencontre régulière
2021-05-20	Rencontre régulière
2021-06-17	Rencontre régulière
2021-09-02	Rencontre régulière

Présentations techniques

Les présentations techniques ont pour but d'outiller les membres, de parfaire leur connaissance des différents enjeux liés aux impacts sur la santé et sur l'environnement, de faire un meilleur suivi des activités du Port et d'identifier de nouvelles pistes d'action et d'amélioration. Au cours de l'année 2021, les membres ont assisté à trois présentations techniques.

Résumé pour l'année 2021

Présentations d'intervenants externes	
28 janvier 2021	<p>Suivi sur le projet Laurentia : Participation de M. Girard – Directeur général du Port de Québec</p> <p>Objectif de la rencontre : Apporter les plus récentes informations sur le projet selon les sujets abordés dans le mémoire du CVAP et échanger sur les sujets jugés d'intérêt pour les membres. Le port rappelle qu'il y a eu 127 mémoires déposés et qui ont été analysés par le port. Le port présente les mises en perspective et les objectifs d'une modélisation.</p> <p>Le port a présenté plusieurs aspects du projet Laurentia :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'évolution de Laurentia en phase d'exploitation.• Les simulations sur la qualité de l'air lors de la phase de la construction• Le nombre maximal d'heures de dépassement de la norme horaire de NO₂, PM_{2,5}, et PMt• Les mesures d'atténuation pour un cadre urbain concernant la qualité de l'air• Les bonifications au programme de suivi et surveillance• Les mesures pour un cadre urbain pour les GES et carboresponsabilité.• Les « nuisances sonores »• L'aspect sécurité routière et les mesures de prévention• Leur vision de l'intégration urbaine à travers la mise en place d'un comité de suivi, pour assurer la mise en œuvre des mesures et la reddition de compte, accompagner le promoteur, offrir un espace de communication dédié pour partager des informations.
17 juin 2021	<p>Présentation : Sur les campagnes sonores de l'Anse-en-Foulons.</p> <p>L'APQ présente aux membres la gestion sonore du secteur de l'Anse au Foulon, les composantes du secteur : opérations ferroviaires, terrestres et équipements, navire à quai...</p> <p>Les objectifs de gestion de l'environnement sonore (PGES) :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Favoriser l'amélioration constante de la performance acoustique en regard des besoins actuels et à venir de l'APQ et des opérateurs portuaires.○ Accroître les connaissances et déterminer les actions les plus susceptibles d'améliorer la performance sonore du secteur.○ Optimiser les efforts de chacun pour perfectionner le contrôle sonore en misant également sur l'innovation dans les pratiques et l'innovation technologique.○ Clarifier l'approche de gestion du climat sonore, mobiliser tous les contributeurs sonores et faire connaître le contenu et les résultats au public. <p>Le niveau possible d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Navires à quai○ Opérations ferroviaires○ Activités terrestres○ Suivi et surveillance sonore

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vérification et autorisation <p>Recommandations de SNC-Lavalin pour un PGES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cibler les 3 principales sources : activités terrestres, navires à quai, opérations ferroviaires, ○ Interpeller les 5 méthodes d'intervention possible pour la réduction de la propagation de bruit ○ Prioriser les niveaux sonores et les bruits jugés irritants pour le voisinage (intensité et moment) ○ S'inspirer de nombreuses sources d'information et d'activités réalisées <p>Les prochaines étapes à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude des sources sonores – mandat SoftDb (utilisation de technologies de pointe et plusieurs appareils de mesure et identification des 10 sources les plus élevées et mesures en continu) ○ Présentation des résultats aux différents acteurs du secteur ○ Analyse des résultats avec les acteurs du secteur ○ Identification, de concert avec les opérateurs, des actions immédiates à mettre en place et celles qui nécessitent plus d'analyse d'efficacité. Avec l'expertise du CRIQ et de Soft Db ○ Établir une communication plus directe avec l'ensemble des résidents de Mérici (type bulletin d'information, abonnement aux Avis de travaux, etc.) <p>Plan d'action ciblé au plan de gestion de l'environnement sonore, les prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étape 1 : recommandations de SNC Lavalin (ateliers de travail déjà réalisés) ○ Étape 2 : plan de gestion, comprenant un volet recommandations. Acquisition de données – études complémentaires sources sonores ○ Étape 3 : confirmer les recommandations impliquant les opérateurs qui seront intégrées au plan d'action final de l'APQ ○ Étape 4 : diagnostic par le CRIQ sur la base des résultats de l'étude des sources sonores, des recommandations de SNC Lavalin du plan de gestion, pour intégrer le volet innovation si nécessaire, nouvelles technologies et recherche et développement. De nouvelles recommandations seront ajoutées (automne 2021) ○ Étape 5 : Prioriser les actions ayant le plus d'impact sur le milieu sonore et élaborer un échéancier pour les différentes actions retenues
--	---

Communication

1. LE SITE INTERNET : <http://cvap.quebec/>.

Objectifs :

Informer la population de l'avancement de ses travaux, et faciliter la transparence et le transfert d'informations entre les intervenants, le CVAP et les citoyens.

Contenu :

- > La description du CVAP et la liste de ses membres ;
- > Des recommandations émises par le CVAP quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs ;
- > De la documentation pertinente, provenant du CVAP ou de ses composantes ;
- > Des liens et publications concernant l'actualité sur les activités au Port ;
- > Une foire aux questions ;
- > Les informations nécessaires pour nous contacter.

Pour terminer, voici une synthèse des documents qui ont été déposés sur le site internet du comité :

- > 8 comptes-rendus de rencontres
- > Des documents de référence technique et des présentations remises par les membres et invités.
- > Des correspondances
- > 1 communiqué de presse

2. PAGE FACEBOOK

Création de la page Facebook le 27 octobre 2020

Objectifs :

- > Donner plus de visibilité sur ce réseau social et donc, dans le secteur médiatique
- > Faire connaître le CVAP et ses actions
- > Informer directement les citoyens des missions du CVAP

Contenu :

- > Relais d'articles d'actualité : projet Laurentia et règlement sur le nickel ;
- > Publications sur les « conclusions » des rencontres régulières du CVAP ;
- > Liens intéressants concernant les actualités du CVAP ;
- > Des recommandations émises par le CVAP quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs ;
- > Communiqué de presse sur les différents mémoires déposés ;

Statistiques pour l'année 2021 :

- > Couverture de la page Facebook : 3 319 est le nombre de personnes ayant consulté un contenu sur votre Page ou portant sur votre Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec votre Page, etc.
- > 69 abonnés, la portée de publication moyenne est de 223,
- > La publication du 25 juin 2021, sur l'annonce du règlement de loi du nickel qui a touché 1 500 personnes
- > La publication en décembre 2021 sur l'annonce de consultation sur le projet de règlement sur la loi du nickel a touché le plus de personnes : 1 556 personnes touchées.

3. Dossiers suivis et sujets approfondis

Voici une synthèse des principaux sujets traités au cours de ces réunions.

POINTS STATUTAIRES

1. Suivi d'information de l'APQ

> Qualité de l'air

Tout au long de l'année, les membres ont pu suivre la mesure des particules fines à la station d'échantillonnage située dans le quartier Vieux-Limoilou. L'APQ diffuse les résultats journaliers représentant la concentration de particules fines (PM_{2,5}) prélevées par la station de suivi située dans la communauté. Au cours de la dernière année (2021), 1 dépassement aux stations de la 3^e et de la 8^e avenue, le 5 août 2021, en raison d'un épisode de smog occasionné par les feux de forêt qui sévissaient en Ontario.

À noter : la norme de référence pour la concentration en PM_{2,5} est celle présentée dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (L.R.Q. Q-2, r.4.1). Une valeur moyenne sur 24 heures de 30 µg/m³ est considérée comme étant la valeur maximale.

Les données étant publiques, il est possible de les consulter en ligne sur la page dédiée à la [gestion en continu de la qualité de l'air](#) sur le site de l'APQ.

> Registre des signalements et des incidents d'intérêt

En 2021, les principales sources de signalement sont les bruits causés par les équipements et moteurs dans le secteur de l'anse au Foulon et dans une faible proportion la pollution lumineuse dans le secteur de l'anse Brown.

Les signalements (anciennement appelés les plaintes) de 2021 :

- Pour les signalements sur les bruits dans le secteur de l'Anse-au-Foulon, une caractérisation des sources fixes a été réalisée à l'automne 2021.. Celle-ci permet d'identifier les dix sources les plus bruyantes dans le secteur. En novembre 2021, une rencontre a eu lieu avec les citoyens afin de leur présenter l'étude de caractérisation des sources fixes et le plan d'action pour diminuer le bruit concernant les équipements identifiés comme étant problématiques.
- Signalement transmis en raison d'une problématique la caméra sur le site Internet de l'APQ qui est non fonctionnelle en raison d'un bris technique. Cette dernière a été réparée.
- Signalements en raison de luminaires qui occasionnent des éblouissements. Ce problème a été corrigé en apposant des filtres anti-éblouissement sur les luminaires problématiques. Les citoyens concernés ont mentionné que cette action avait corrigé le problème soulevé.

2. Suivi d'information du MELCC

Chaque rencontre est l'occasion pour le MELCC de présenter un suivi des plaintes mensuelles ainsi que les plus récentes données représentant les concentrations de nickel dans l'air ambiant à la station Vieux-Limoilou.

Pour information, un projet de règlement visant d'augmenter le seuil de Nickel sur une base quotidienne de 14 ng/m³ à 70 ng/m³ et d'ajouter un seuil annuel de 20 ng/m³ est en cours.

Pour la période de janvier à décembre 2021, ce sont 13 plaintes à caractère environnemental ont été formulées à l'intention du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les lieux appartenant au Port de Québec.

3. Suivi d'information de la Direction de Santé publique

La Direction de santé publique de la Capitale-Nationale présente un bilan de ses activités en lien avec la qualité de l'air. Les principaux thèmes abordés en 2021 concernent l'état d'avancement du projet « Mon environnement, ma santé » (MEMS) : avancement des livrables et résultats préliminaires. L'ensemble des documents de ce projet peut être consulté sur le site de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale en suivant ce [lien](#).

Le projet a été retardé étant donné que les ressources à la DSP ont été mobilisées pour la Covid-19. En revanche, un nouveau chargé de projet, M. Christian Riel-Roberge s'occupe de ce projet.

. Le rapport sur les particules grossières, plus précisément les PST, a été complété au cours de l'été 2021. Il a été soumis au comité scientifique avant que le comité-conseil puisse l'entériner et émettre leurs recommandations.

Le rapport final du projet contiendra les données des particules fines, PM_{2,5}, des particules ultrafines, du black carbon, de concentration de NO₂, d'ozone et leur impact sur la santé cardiorespiratoire. La publication de ce rapport est prévue pour la fin de 2022.

PROJETS ET ENJEUX SIGNIFICATIFS

4. Projet de règlement sur la norme du nickel

> *Contexte :*

Le 16 décembre 2021, le gouvernement du Québec a annoncé que le Conseil des ministres avait autorisé la publication du projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant. Le projet de règlement est paru dans l'édition du 22 décembre 2021 de la Gazette officielle du Québec, s'en est suivie une consultation publique, et les personnes intéressées avaient 60 jours pour transmettre leurs commentaires à son sujet. Le projet de règlement prévoyait la révision de la norme journalière de nickel actuelle, en faveur d'une norme de 70 nanogrammes par mètre cube (ng/m³). Il proposait aussi l'ajout d'une norme annuelle de 20 ng/m³ afin de protéger la population contre les effets potentiels à long terme de l'exposition au nickel.

> *Les démarches et demandes du CVAP pour obtenir des détails sur les raisons de cette modification :*

- Une demande a été transmise au MELCC via son représentant au CVAP, afin de réaliser une rencontre informative avec un des intervenants du projet. Cette demande a été refusée. La raison a été que les membres du CVAP devaient attendre la publication des rapports et avis et l'étape de consultation.
- Une demande d'accès à l'information a été transmise afin d'obtenir une copie du rapport toxicologique effectué par l'Université de Montréal. Le MELCC a transmis une lettre au CVAP en expliquant que ce comité devait faire une demande d'accès à l'information. Le CVAP a eu accès au rapport, ultérieurement, lors de l'étape de consultation publique de 60 jours.
- Des membres du CVAP ont demandé au MELCC l'installation d'au moins un capteur additionnel dans un point localisé dans une direction différente à celle du capteur de la rue des sables et dans une zone résidentielle proche du Port afin d'obtenir des données additionnelles pouvant élargir le portrait actuel et augmenter les connaissances au sujet des particules présentes dans l'air et l'impact de la direction des vents. Cette demande a été refusée par le MELCC, en argumentant que ce ministère est en attente des données du projet MEMS et que leurs autorités n'ont pas l'intention d'installer d'autres capteurs dans le secteur. Pour sa part, la représentante de la DSP de la Capitale-Nationale a indiqué que cette instance n'a pas participé aux travaux sur la modification du projet de règlement de nickel.

Les membres votants du CVAP ont **rédigé un mémoire** dont la position a été de rejeter le projet de règlement de nickel proposée et décrétée par le gouvernement du Québec

Suite à la période de consultation publique, le CVAP a demandé le représentant du MELCC des informations concernant l'échéancier et les étapes subséquentes. Le représentant du MELCC a indiqué qu'une analyse de mémoires et des commentaires reçus allait être réalisée et qu'un avis serait émis par le MELCC et transmis au conseil des ministres afin de prendre une décision sur le règlement de nickel. Les membres du CVAP ont manifesté leur intérêt à recevoir une copie de cet avis du MELCC et la réponse a été négative : la décision sur le règlement revient au secteur politique, le ministre, et le CVAP devra faire une demande d'accès à l'information. Le représentant du MELCC a indiqué qu'il sera plutôt improbable que le Comité puisse avoir accès à ce rapport du MELCC. Des membres du CVAP ont déploré le manque de transparence des institutions publiques concernant des sujets d'intérêt public concernant, d'ailleurs, la santé de la population.

SUIVI DES PROJETS EN COURS

5. Processus d'évaluation par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale du Projet Laurentia (Beauport 2020) : Quai en eau profonde dans le port de Québec — Secteur Beauport

RAPPEL :

En juin 2018, après avoir procédé à une analyse de concordance du résumé de l'étude d'impact, l'ACÉE informait le promoteur que plusieurs éléments de réponse parmi la documentation présentée par l'APQ au cours de l'année 2017-2018 devaient être bonifiés et précisés afin de répondre à la demande d'information de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou ACÉE. L'APQ s'est engagé à répondre à cette demande de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ou ACÉE.

Au cours de l'année 2020, le CVAP a suivi avec attention l'avancement du processus d'évaluation mené par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) pour l'analyse du projet d'agrandissement du Port de Québec (Projet Laurentia).

À la suite de la lecture et de l'analyse des différents avis des ministères fédéraux et du rapport provisoire présenté par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, le CVAP s'est positionné contre le projet Laurentia. Selon le Comité, la réalisation du projet avait des conséquences néfastes et irréversibles tant sur la santé et la qualité de vie des citoyens que sur le patrimoine culturel et la biodiversité. L'apport économique du projet Laurentia ne justifiait en aucun cas la détérioration de la qualité de vie et la santé de milliers de citoyens. Le CVAP jugeait que les impératifs économiques ne pouvaient prévaloir sur les impacts négatifs projetés sur l'environnement et la santé humaine.

Le projet Laurentia a été rejeté à l'automne 2021.

4. Perspectives pour l'année 2022

De depuis l'automne 2020, le CVAP a décidé d'espacer ses rencontres régulières tous les deux mois les 4^e jeudis du mois de 19h00 à 21h00. En revanche, les membres ont accepté de faire des rencontres de types « exceptionnelles » entre chaque rencontre régulière, lorsque nécessaire. Les rencontres vont continuer sur ce rythme.

Dossiers prioritaires :

- > Travailler sur le plan d'action de développement durable (PADD) du Port de Québec, analyser les actions en place, celle en cours et faire des recommandations
- > Suivre les changements de normes sur la qualité de l'air
- > Être plus présent dans les médias, pour faire entendre sa voix
- > Suivre le Projet « Mon environnement, ma santé » (MEMS)
- > Suivre les plaintes, activités de suivis environnementaux et de sécurité au port auprès des autorités compétentes
- > Poursuivre les rencontres avec les utilisateurs du port

Le CVAP souhaite se doter des outils indispensables à la réalisation de son mandat, à savoir : **obtenir des données du port de Québec et davantage de collaboration de la part du MELCC.**

Communication :

Le Comité va continuer de consolider sa présence médiatique pour avoir plus de poids sur les actions qu'il mène, à travers son site internet, sa page Facebook.

Pour en savoir plus sur les activités du CVAP

La description du comité et de son fonctionnement, ainsi que les comptes rendus des rencontres sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<http://cvap.quebec/>

Les comptes rendus sont déposés dans les semaines qui suivent les réunions du CCPC

Pour toute autre demande d'information sur le CVAP, vous pouvez contacter l'APQ ou le coordonnateur du comité aux coordonnées ci-dessous :

Administration portuaire de Québec

Hugues Paris, Directeur, Vice-président, Affaires publiques et responsabilité citoyenne

581 991.7038

Hugues.Paris@portquebec.ca

CRE de la Capitale-Nationale

Audrey Lanier, coordonnatrice du comité

418 522-0006

audrey.lanier@cre-capitale.org

Annexes

Composition détaillée du Comité en 2021

Catégorie	Organisme	Membre
Représentants des quartiers avoisinants (7)	Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste	Claudia Nguyen
	Conseil de quartier de Maizerets	Mélanie Lévesque
	Conseil de quartier Vieux-Limoilou	Ramirez Marjorie
	Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire	Alain Samson
	Conseil de quartier de Lairet	Jean-François Vallée
Représentants des groupes environnementaux (2)	CRE de la région de la Capitale-Nationale	Pauline Robert
	Vacant	Vacant
Représentants élus de la Ville de Québec (2)	Membre du comité exécutif et présidente de la Commission d’urbanisme et de conservation	Suzanne Verreault
	Présidente de l’arrondissement de La Cité–Limoilou	Geneviève Hamelin

D’autres personnes-ressources ont participé aux rencontres du Comité en 2021 et ont contribué par leur expertise à l’atteinte des objectifs et à la réussite de la mission du Comité. Ces personnes-ressources sont non-votantes.

Catégorie	Organisme	Membre
Personnes-ressources (non-votantes) (4)	Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Carl Touzin
	Secrétariat à la Capitale-Nationale	Sylvain Lévesque
	Direction de santé publique de la Capitale-Nationale	Nadine Allain-Boulé
	Ville de Québec — Division prévention et contrôle environnemental Prévention et qualité du milieu	Sylvie Verreault

L’APQ participe à chaque rencontre en tant qu’intervenant pour fournir de l’information, répondre aux questions des membres, prendre note des commentaires et suggestions et y donner suite. En 2021, les représentants de l’APQ ayant participé aux rencontres sont :

Organisme	Intervenants
Administration portuaire de Québec	Anick Métivier
	Marie-Ève Lemieux

Le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale a été mandaté par le Comité pour assurer la facilitation des échanges entre les parties prenantes ainsi que la logistique et la prise de notes des réunions.

Les représentants du Conseil régional de l'environnement ayant appuyé les rencontres du comité en 2019-2020 sont :

Organisme	Intervenants
Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale	Audrey Lanier (personne-ressource depuis mars 2020)

Autres liens Internet utiles

Comité de vigilance des activités portuaires

<http://cvap.quebec/>

Administration portuaire de Québec, section Développement durable

<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/strategies-de-developpement-durable>

Administration portuaire de Québec, section Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC)

<http://consultation-citoyens.portquebec.ca/fr>

Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, la question du nickel, Avis de santé publique,

https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/aspc_nickel_2015-09-29vf.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, section État de situation sur la présence de nickel dans l'air dans le secteur Limoilou

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambient/nickel-limoilou/index.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques : Pourcentage mensuel de données respectant la norme quotidienne relative au nickel à la station Des Sables (Limoilou)

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambient/nickel-limoilou/graphiques/Janvier2016-avril2018.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, Indice actuel de qualité de l'air

<http://www.iqa.mddelcc.gouv.qc.ca/contenu/index.asp>

Section du site Internet de l'Administration portuaire de Québec portant sur le suivi en continu de la Qualité de l'air à sa station de la 2^e avenue à Limoilou.

<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/particules-fines>

Section du site Internet de l'agence canadienne d'évaluation environnementale portant sur le Projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde dans le port de Québec — Beauport 2020

<http://ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/proj/80107?culture=fr-CA>